j

# RÈGLEMENT DU BLACK 2027

## NOM, DATE ET ITINRAIRES

Le Black Mountain Trail® est une course pédestre (sur sentier et chemins de montagne) organisée par l'Association "ESPRIT MONTAGNE NOIRE".
L'édition 2027 se tiendra le Samedi 6 Mars à Saint-Amans-Soult dans le Sud Tarn 81

**COURSES / HEURES DE DÉPARTS / TARIFS :**

**COUPO CAMBO 64 KM 3600 D+** : 5h00 (1250 coureurs) 65€
**BLACK RACE 43 KM 2300 D+** : 7h00 (1250 coureurs) 45€
**DARK LAKE 32KM 1000 D+ :** 8h00 (1250 coureurs) 35€
**OBJECTIF NORE 24 KM 1300 D+** : 9h00 (1250 coureurs) 25€
**COURSE DES HEROS 1KM (8 - 12 ANS)** : 10h00 GRATUIT (50 enfants)

## CLASSEMENT ITRA & UTMB INDEX

ITRA INTERNATIONAL TRAIL RUNNING ASSOCIATION MEMBER

COUPO CAMBO 64 KM 3600 D+ ITRA 3

BLACK RACE 43 KM 2300 D+ ITRA 2

DARK LAKE 32 KM 1000 D+ ITRA 1

OBJECTIF NORE 24 KM 1300 D+ ITRA 1

UTMB INDEX

COUPO CAMBO 64 KM 3600D+ 100K

BLACK RACE 43 KM 2300D+ 50K

DARK LAKE 32KM 1000D+ 20K

OBJECTIF NORE 24KM 1300D+ 20K

# BARRIÈRES HORAIRES (BH), CONTRÔLE, ABANDONS ET TRANSFERTS

**Des barrières horaires seront mises en place sur la COUPO CAMBO.**

- ***Ravitaillement du Camping Albine 23.8KM à 9h30***
- ***Ravitaillement de PEYREMAUX 37.6KM 12h15***
- ***Vide tripes 40.6 KM à 12h55***
- ***La Clamoux  45 KM  à 13h50***
- ***Ravitaillement du Portail de Nore à 56.8 KM à 16h30***

**Des barrières horaires sont également mises en place sur la BLACK RACE.**

- ***Vide tripes 20.7KM  12h55***
- ***La Clamoux  25.1KM  13h50***
- ***Ravitaillement du Portail de Nore à 37 KM à 16h30***

***Aucune barrière horaire ne sera mise en place pour OBJECTIF NORE.***

**Tous les coureurs, toutes courses confondues, arrivant après 18h00 ne seront pas classés.**

**En cas de retard sur une barrière horaire l'organisation retirera la puce du dossard et mettra le participant hors course**. Son rapatriement sera ensuite organisé. Le coureur s'engage à respecter les directives de l'organisation concernant le rapatriement. S'il décide malgré tout de poursuivre la course à ses risques et périls, il devra signer une décharge dégageant l'organisation de toute responsabilité à son égard.

**Des détecteurs de puces seront installés au niveau des différentes barrières horaires.** Ils permettront d'enregistrer officiellement les temps de passage et de valider ou non le passage des coureurs aux barrières horaires. D'autres détecteurs seront installés à des endroits stratégiques et non communiqués des parcours, afin de s'assurer du respect du tracé par l'ensemble des coureurs.

Sauf en cas de blessure ou de nécessité médicale, **un coureur ne doit pas abandonner en dehors d'un point de contrôle**. Il doit alors prévenir le responsable du poste, qui en informera le PC Course.

En cas de décision d'abandon entre deux points de contrôle, le coureur doit rejoindre le point de contrôle le plus proche afin d'y signaler son abandon.

**Rapatriement :** les coureurs qui abandonnent sur un poste de secours ou de ravitaillement et dont l'état de santé ne nécessite pas une évacuation urgente seront rapatriés vers le village de départ en voiture ou en 4x4, dès lors que les véhicules seront complets.

# POINTAGE DES COUREURS

**Le dossard doit être porté sur la poitrine ou sur le ventre et rester visible en permanence et dans son intégralité pendant toute la durée de la course.** Il doit obligatoirement être positionné au-dessus de tout vêtement et ne peut en aucun cas être fixé sur le sac ou sur une jambe.

Le nom du coureur ainsi que les logos des partenaires ne doivent être ni modifiés ni masqués.

Le dossard constitue le **laissez-passer obligatoire pour accéder aux postes de ravitaillement**.

**Des pointages par tapis de chronométrage connectés seront effectués pour l'ensemble des coureurs**, afin d'assurer le **suivi LIVE de la course et le contrôle des barrières horaires (BH)**.

Ces pointages permettent à l'organisation et au chronométreur de vérifier en temps réel le passage des coureurs aux différents points de contrôle et de valider ou non leur passage aux barrières horaires.

# CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les coureurs devront être âgés de **plus de 20 ans** le jour de la course. La **Course des Héros** est accessible aux enfants âgés de 8 à 12 ans et nécessite uniquement une autorisation parentale.

**Les participants licenciés à la Fédération Française d'Athlétisme (FFA) :**

Les participants licenciés pourront présenter à l'organisateur leur licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, leur licence Athlé Running délivrés par la FFA en cours de validité à la date de la manifestation.

**Les participants non licenciés :**

Les participants non licenciés devront fournir une **attestation PPS (Parcours Prévention Santé)**.
Depuis janvier 2026, la validité du PPS est d'un an. Le participant devra se connecter sur la plateforme dédiée **pps.athle.fr** afin d'établir son attestation PPS.
Une fois le PPS établi, le participant devra déposer son attestation sur son espace personnel, dans la liste des inscrits, via **Chrono-start**.

**L'inscription sera validée uniquement après dépôt du PPS.**

**Aucune autre licence et aucun certificat médical ne seront acceptés.**

Les coureurs ne sont pas autorisés à participer avec un chien ou tout autre animal, **y compris les animaux de service**.

### CONSEIL COUPO CAMBO

Pour les coureurs souhaitant participer à la **COUPO CAMBO**, il est fortement recommandé de posséder une expérience préalable sur un format présentant un **Kilomètre Effort (KE) minimum de 100**.

Le Kilomètre Effort (KE) s'obtient en additionnant le kilométrage de la course et le centième du dénivelé positif (D+) exprimé en mètres.

**Exemples :**

- 80 km / 2 000 m D+ = **100 KE**
- 70 km / 3 000 m D+ = **100 KE**
- 60 km / 4 000 m D+ = **100 KE**

Aucun justificatif de niveau ne sera demandé. Cette recommandation vise toutefois à **sensibiliser les futurs participants à la difficulté de la COUPO CAMBO**, dont le parcours est exigeant, cassant et technique, et qui se déroule dans des conditions hivernales susceptibles de renforcer considérablement le niveau de difficulté de l'épreuve.

# REMISE DES DOSSARDS

**Lors de la remise des dossards, la présentation d'une pièce d'identité avec photo est obligatoire.**

Aucun dossard ne sera remis à une tierce personne et aucune procuration ne sera acceptée**. La présence physique du participant est obligatoire.**

La remise des dossards aura lieu en deux temps :

**1 – Vendredi 5 mars 2027**
📍 Salle de Gassies – Saint-Amans-Soult
🕑 **De 14h30 à 19h00 – Toutes courses confondues**

**2 – Samedi 6 mars 2027**
📍 Salle de Gassies – Saint-Amans-Soult

- **COUPO CAMBO : à partir de 3h30**
- **BLACK RACE : à partir de 4h30**
- **DARK LAKE : à partir de 5h30**
- **OBJECTIF NORE : à partir de 6h30**
- **Course des Héros : de 8h00 à 9h00**

**Les inscriptions à la Course des Héros seront également ouvertes le vendredi 5 mars.**

En dehors de ces plages horaires, les dossards concernés ne pourront pas être remis.

L'organisation ne pourra être tenue responsable des éventuels retards des coureurs liés à la remise des dossards le jour de la course**. Il est fortement recommandé de prévoir une arrivée au minimum une heure avant l'heure de départ de l'épreuve.**

**Aucun paquetage ne sera envoyé par voie postale.**

**L'organisation ne met pas en place de service « garde-sacs » et ne peut être tenue responsable en cas de pertes ou de vols**

# RAVITAILLEMENT

Le principe de course individuelle en **semi-autosuffisance** est la règle. Des postes de ravitaillement sont approvisionnés en boissons et nourriture. Le coureur doit veiller, à disposer au départ de chaque poste ravitaillement, de la quantité d'eau et d'aliments qui lui sont nécessaires pour rallier le point de ravitaillement suivant. **L'assistance individuelle des coureurs est tolérée uniquement sur les zones de ravitaillement autorisées.**

**Il est interdit d'accompagner ou d'être accompagné le long de n'importe quelle partie du parcours de la course par une personne non inscrite à la course, en dehors des zones réservées aux spectateurs**. Un participant qui accepte d'être accompagné en dehors des zones désignées viole le principe de semi-autonomie. Les signaleurs sont autorisés à pénaliser le participant afin de faire respecter les règles.

# ENGAGEMENT DES COUREURS

Pour participer aux épreuves du **BLACK MOUNTAIN TRAIL® : COUPO CAMBO, BLACK RACE, OBJECTIF NORE**, et sur la **NOUVELLE COURSE** il est indispensable de prendre en compte les points suivants :

- **Être pleinement conscient de la longueur et de la spécificité de l'épreuve et être parfaitement préparé pour y participer.**
- **Avoir acquis, préalablement à la course, une réelle capacité d'autonomie en montagne**, permettant de gérer les difficultés et les problèmes inhérents à ce type d'épreuve, et notamment :
    - savoir affronter, sans aide extérieure, des conditions météorologiques pouvant être très difficiles en raison de l'altitude et de la période hivernale : vent, froid, brouillard, pluie ou neige ;
    - savoir gérer, y compris en situation d'isolement, les problèmes physiques ou mentaux pouvant découler d'une grande fatigue, ainsi que les problèmes digestifs, les douleurs musculaires ou articulaires, les petites blessures, etc. ;

- être pleinement conscient que le rôle de l'organisation n'est pas de prendre en charge ou de résoudre les problèmes personnels rencontrés par un coureur, mais d'assurer la sécurité générale de l'épreuve ;
- être pleinement conscient que, pour une telle activité en montagne, la sécurité dépend en premier lieu de la capacité du coureur à s'adapter aux difficultés rencontrées ou prévisibles.
-

# INSCRIPTION ET DROITS D'ENGAGEMENT

Les inscriptions aux **quatre courses** — **COUPO CAMBO, BLACK RACE, OBJECTIF NORE, NOUVELLE COURSE** — se font exclusivement sur le site de notre chronométreur **Chrono-Start**.

- **Cadeau coureur : COUPE VENT BLACK MOUNTAIN TRAIL ©** . Le choix de la taille sera possible uniquement pour les inscriptions effectuées jusqu'au **31 décembre 2026** inclus. Passée cette date, les commandes textiles étant finalisées, **il ne sera plus possible de choisir sa taille lors de l'inscription.**
- **Le chronométrage par puce électronique ;**
- Le **suivi de course en LIVE** pour les proches ;
- Les **ravitaillements gourmands** ;
- Le **petit-déjeuner ;**
- Une **boisson au choix à l'arrivée.**

Option d'achats :
- 2€ : Participation à la Tombola pour gagner un Jambon de Coche mis en jeu par la Boucherie des Copains. Le N° de dossard servira au tirage au sort qui sera effectué le jeudi 4 mars. En cas d'absence du gagnant le jour de la course, un nouveau tirage aura lieu.
- 5€ : Achat de l'affiche Officielle du Black 2027 sous format 32x45cm papier 200gr couché mat
- 25€ : T- Shirt Collector de l'édition
- 13€ : Participation à la Veillée D'armes le Vendredi 5 mars dès 19h00
- 4€ : Pass pour accéder à la Nuit du Trail le Samedi 6 Mars dès 19h00

**Aucune inscription ne sera possible le jour de la course hors Course des Héros.**

**COURSE DES HEROS :**

La **Course des Héros**, destinée aux enfants âgés de **8 à 12 ans**, est gratuite.

L'inscription se fait sur place, sous réserve des places disponibles, dans la limite de **50 participants**.
Le départ sera donné à **10h00**, sur un parcours sécurisé à proximité de la **salle polyvalente du Thoré à Saint-Amans-Soult**.

**Une autorisation parentale est obligatoire.**

Les inscriptions à la Course des Héros auront lieu :
- **Vendredi 5 mars 2027 : de 14h30 à 19h00**
- **Samedi 6 mars 2027 : de 8h00 à 9h00**

# ECHANGE DE DOSSARD

L'organisation met en place une **bourse aux échanges d'inscriptions** permettant aux participants de transférer leur inscription à un autre coureur.

- Le participant peut, depuis son **espace personnel (liste des inscrits)**, mettre son inscription à disposition dans la bourse aux échanges.
- Un accès à la bourse aux échanges est également disponible depuis la page principale du formulaire d'inscription de l'événement.
- La bourse aux échanges est ouverte à tous les participants.

- Dès qu'une inscription est mise à disposition, toute personne intéressée peut se porter candidate pour la reprendre.
- Le propriétaire du dossard est informé des personnes ayant postulé.
- Depuis son espace personnel, le propriétaire du dossard choisit la personne à laquelle il souhaite transférer son inscription et valide le transfert.
- Le nouveau participant reçoit alors un e-mail et doit finaliser son inscription en ligne, **sans frais supplémentaires**.
- Aucune transaction bancaire n'est effectuée par l'intermédiaire de la plateforme. Le nouveau participant reprend les options déjà souscrites par le participant initial (par exemple : taille du textile, option repas, etc.).
- Le dédommagement éventuel du propriétaire du dossard relève exclusivement de l'accord conclu entre les deux parties.
- Une fois le transfert effectué, l'inscription de l'ancien participant est annulée. **Aucun remboursement ne sera effectué par la plateforme d'inscription.**

**À RETENIR**

- Une personne inscrite peut transférer directement son inscription à une personne de son choix, en passant par la procédure officielle de transfert.

- Une personne inscrite peut mettre son inscription à disposition dans la bourse aux échanges si elle ne connaît personne susceptible de reprendre son dossard.

- **Le repreneur hérite automatiquement de la taille du textile choisie par le participant initial. Aucune modification ne sera possible. Si le cédant souhaite récupérer une partie ou l'ensemble de ses options il doit effectuer la démarche avec son repreneur ( Ticket repas Veillée d'armes / Pass nuit du Trail etc…) -> L'organisation ne s'implique à aucun moment dans ces transferts**

Les participants s'engagent à **dégager l'organisation de toute responsabilité en cas de litige de quelque nature que ce soit entre le cédant et le repreneur du dossard.**

**LES ÉCHANGES DE DOSSARDS PRENDRONT FIN LE 14 FÉVRIER 2027 À MINUIT.** Passé ce délai, aucun transfert ni aucune modification d'inscription ne seront possibles.

**CESSION DE DOSSARD NON AUTORISÉE**

Tout engagement est personnel. **Aucune cession ou aucun transfert de dossard en dehors de la procédure officielle de la bourse aux échanges n'est autorisé.**

Toute personne cédant son dossard directement à une tierce personne, sans passer par la procédure officielle et sans que ce transfert soit enregistré par l'organisation, sera considérée comme responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par le nouveau porteur du dossard durant l'épreuve.

**Toute personne participant à l'épreuve avec un dossard obtenu en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée.**

**RAPPEL : le dossard devra être entièrement lisible et visible pendant toute la course.**
L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident ou de litige résultant d'une cession de dossard effectuée en dehors de la procédure officielle.

# GARANTIE ANNULATION

Pour les participants qui le souhaitent, une **assurance annulation** est proposée au moment de l'inscription.
Cette assurance permet, sous réserve des conditions et garanties prévues au contrat, de demander le remboursement de l'inscription auprès de l'assureur.

**Nous invitons vivement les participants à prendre connaissance de l'ensemble des conditions générales de l'assurance avant d'y souscrire**, notamment des motifs et situations pouvant donner droit à un remboursement.

L'organisation du BLACK MOUNTAIN TRAIL® n'intervient pas dans la décision de prise en charge des demandes d'annulation et **ne pourra en aucun cas être tenue responsable d'un refus de remboursement de la part de l'assureur**, notamment lorsque le motif de l'annulation ou la situation du participant ne correspond pas aux conditions ou catégories prévues dans le contrat d'assurance.
Si le coureur n'a pas souscrit l'assurance annulation au moment de son inscription, **aucune demande de remboursement ne pourra être effectuée auprès de l'organisation**.

**Procédure en cas d'annulation :**

L'organisation ne gère directement **aucune demande d'annulation ou de remboursement**.

Les participants ayant souscrit l'assurance annulation devront effectuer **leur demande directement auprès de l'assureur**, via l'interface dédiée accessible depuis leur contrat d'assurance.

Le participant devra motiver sa demande et fournir les justificatifs nécessaires à l'étude de son dossier.
Pour toute question concernant l'assurance annulation, contactez directement l'assureur à l'adresse suivante : **beticketing@assur-connect.com**

Pour consulter les conditions générales de l'assurance annulation : Conditions générales BETICKETING

**MODIFICATION D'INSCRIPTION – CHANGEMENT D'ÉPREUVE :**

**Aucun changement d'épreuve ne pourra être effectué après l'inscription.**

# MATÉRIEL OBLIGATOIRE

Chaque coureur doit avoir avec lui, **pendant toute la durée de la course, la totalité du matériel obligatoire**.
Des contrôles du matériel pourront être effectués à tout moment sur le parcours par les responsables des ravitaillements ou par les contrôleurs.
**Si un coureur choisit d'utiliser des bâtons, ceux-ci devront être conservés pendant toute la durée de la course.**

**Liste du matériel obligatoire**

- **Réserve d'eau d'au moins 1 litre** ;
- **Une lampe frontale en parfait état de fonctionnement**, obligatoire uniquement pour les coureurs de la **COUPO CAMBO** ;
- **Une couverture de survie** ;
- **Des pansements, des compresses stériles et du ruban adhésif** ;
- **Une réserve alimentaire** ;
- **Un téléphone portable chargé** ;
- **Un sifflet**, permettant d'alerter les secours ou l'organisation en cas de problème majeur.

**Matériel fortement conseillé en cas de mauvaises conditions météorologiques**

En fonction des conditions météorologiques annoncées, il est fortement recommandé de prévoir :
- **Une veste imperméable** adaptée aux conditions de montagne ;
- **Une sous-couche thermique** ;
- **Un pantalon ou des vêtements couvrant la totalité des jambes** ;
- **Des manchettes** ;
- **Un tour de cou / Buff** ;
- **Des gants**.

**En fonction des conditions météorologiques, l'organisation pourra renforcer les recommandations concernant le matériel à prévoir.**
Ces éventuelles recommandations seront communiquées, si nécessaire, **la veille de la course**, sur les réseaux sociaux officiels du Black Mountain Trail® et sur le site internet de l'événement.
Les participants sont invités à consulter ces supports avant leur départ afin de prendre connaissance des éventuelles consignes mises à jour.

## SIGNALISATION ET BALISAGE

Le balisage des parcours sera assuré à l'aide de **rubalise spécifique, de peinture biodégradable, de panneaux directionnels et de piquets à fanions**.

Sur les portions de parcours ouvertes à la circulation, **chaque concurrent doit impérativement respecter le Code de la route**.

Pour assurer une meilleure visibilité de nuit, certaines balises sont équipées d'une **partie réfléchissante permettant de les repérer à la lumière de la lampe frontale**.

Des **signaleurs** seront présents aux points identifiés comme les plus sensibles ou présentant des difficultés particulières. Des **serre-files** seront également présents afin de contribuer à la sécurité de la course et assureront le **débalisage systématique** après le passage du dernier concurrent.
Une attention particulière est demandée aux coureurs au niveau du **Pic de Nore**, où la visibilité peut être réduite à quelques mètres en cas de brouillard.

⚠️ **ATTENTION**

Le débalisage sauvage étant malheureusement de plus en plus fréquent dans le milieu du trail, **si vous ne voyez plus de balisage sur le parcours, ne poursuivez pas votre progression au hasard**.
Signalez au plus vite la situation à l'organisation en utilisant **le numéro de téléphone indiqué sur votre dossard**.

## MODIFICATION DU PARCOURS ET ANNULATION DE LA COURSE

Dans le cadre de conditions météorologiques extrêmes, l'organisation pourra mettre en place des parcours de secours pour assurer les départs. Ces parcours auront moins de KM et D+ que les parcours initiaux. Les points ITRA et UTMB seront revus à la baisse. Aucun remboursement ne sera émis.

En cas d'annulation des épreuves pour quelques raisons que ce soit (incendie, vols, plan Vigipirate, pandémie, épidémie, attentats, décision préfectorale, etc…) :

Jusqu'au 1er mars 2027, un remboursement partiel des inscriptions pourra être effectué. Ce dernier sera fixé en fonction des sommes engagées par l'organisation pour le bon fonctionnement de l'évènement et de manière à faire face à l'ensemble des frais engagés.

**Après le 1er mars 2027 aucun remboursement ne sera possible.**

**En cas d'interruption durant les courses pour quelques raisons que ce soit, aucun remboursement ne sera effectué.**

L'organisation invite les participants à solliciter leur assureur afin de savoir si un dédommagement par leur police d'assurance est envisageable pour les circonstances précitées.

***Nous rappelons que l'inscription à une des courses implique une acceptation totale du règlement induisant de fait un risque financier pour chaque participant. En connaissance de cause, aucune contestation dudit règlement ne sera prise en compte après acceptation de ce dernier.***

# RÉCOMPENSES :

La remise des récompenses se déroulera à partir de 14h00. Seront récompensés :

**COUPO CAMBO 64 KM 3 600D+** :5 premiers hommes et femmes.

**BLACK RACE 43 KM 2 300D+** : 5 premiers hommes et femmes.

**DARK LAKE 32 KM 1000 D+** : 5 premiers hommes et femmes.

**OBJECTIF NORE 23KM 1 300D+** : 5 premiers hommes et femmes.

# CHRONOMÉTRAGE

Une **puce électronique est intégrée à chaque dossard**. Elle sera détectée au niveau des arches de départ et d'arrivée afin d'assurer le chronométrage des coureurs.

Des bénévoles équipés de lecteurs seront également présents sur le parcours afin de **scanner les dossards et d'assurer le suivi LIVE de la progression des coureurs**.
Les passages aux **barrières horaires (BH)** seront contrôlés grâce à ce même système de détection.

# ASSURANCES

**Individuelle accident**

Il incombe à chaque participant de **s'assurer personnellement contre les accidents et les risques liés à la pratique du trail.**

Tout engagement est personnel. **Tout transfert de dossard doit obligatoirement être effectué selon la procédure officielle de la bourse aux échanges mise en place par l'organisation et dans les délais prévus par le présent règlement.**

Toute personne participant à l'épreuve avec un dossard obtenu en dehors de cette procédure pourra être disqualifiée. Le dossard devra être **lisible et visible pendant toute la durée de la course.**

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident résultant d'une cession ou d'un transfert de dossard effectué en dehors de la procédure officielle.

**Responsabilité civile**

Les organisateurs sont couverts par une **police d'assurance responsabilité civile** pour l'organisation de la manifestation.

# SÉCURITÉ

La **Croix-Rouge française – Unité du Tarn (81)** sera présente sur le terrain afin d'assurer les secours de première urgence, avec des véhicules et une liaison avec le **Centre Hospitalier Castres-Mazamet**.

Des médecins assureront également les soins de première urgence. Leur nombre sera adapté au nombre de participants.

Des équipes de secours supplémentaires, équipées de véhicules ambulances et de véhicules tout-terrain, seront présentes sur l'aire de départ/arrivée ainsi que sur différents secteurs en montagne.

Par son inscription, **chaque coureur s'engage à faire preuve de prudence sur les parcours et à ne pas se mettre volontairement en danger**.

⚠️ **IMPORTANT**

**N'oubliez pas que des aléas de toute nature, liés à l'environnement et aux conditions de course, peuvent entraîner un délai d'intervention des secours plus long que prévu. Votre sécurité dépendra alors notamment de la qualité et de l'adéquation du matériel que vous aurez emporté avec vous.**

L'ensemble du personnel médical, paramédical et secouriste, les guides officiels ainsi que toute personne désignée par la direction de course sont habilités à :

- **mettre hors course tout concurrent jugé inapte à poursuivre l'épreuve ;**
- **imposer à tout concurrent l'utilisation de tout ou partie du matériel obligatoire ;**
- **faire évacuer, par tout moyen approprié, les coureurs qu'ils jugeraient en danger ;**
- **orienter les coureurs vers la structure de soins la plus adaptée à leur état de santé.**

Tout coureur faisant appel à un médecin ou à un secouriste **se soumet de fait à son autorité** et s'engage à respecter ses décisions.

Dès lors que l'état de santé d'un coureur nécessite la mise en place d'un traitement par **perfusion intraveineuse**, celui-ci sera **obligatoirement mis hors course**.

# DROIT À L'IMAGE

Par sa participation à l'une des courses du **Black Mountain Trail® – édition 2027**, chaque concurrent autorise expressément l'association organisatrice **ESPRIT MONTAGNE NOIRE**, ainsi que ses partenaires, à utiliser, reproduire ou faire reproduire son **nom, son image, sa voix et sa prestation sportive**, dans le cadre de l'événement.

Cette autorisation est accordée pour toute exploitation directe ou dérivée de l'épreuve, sur **tout support, par tous moyens connus ou inconnus à ce jour**, dans le monde entier et pour toute la durée de protection légalement accordée aux exploitations directes ou dérivées de l'événement.

# PÉNALITÉS ET DISQUALIFICATIONS

Les concurrents pourront être **disqualifiés (E)** ou se voir appliquer une **pénalité de temps (T)** pour les motifs suivants :

- **(E) Falsification ou modification du dossard ;**
- **(T) Absence de dossard ;**
- **(E) Absence de tout ou partie du matériel obligatoire ;**
- **(E) Absence de pointage à un ou plusieurs postes de contrôle ;**
- **(E) Pollution ou dégradation des sites traversés** (jets de détritus, dégradation du parcours, coupe volontaire des sentiers, etc.) ;
- **(E) Refus de se soumettre à un examen médical ou aux décisions du personnel médical ;**
- **(T) Ravitaillement en dehors des zones prévues à cet effet ;**
- **(E) Manque de respect envers le public, les bénévoles, les membres de l'organisation ou tout autre participant ;**
- **(E) Utilisation d'un moyen de transport extérieur.**
-

Le non-respect du présent règlement pourra entraîner une **disqualification immédiate ou l'application d'une pénalité**, après décision de l'organisation.

**Les décisions prises par l'organisation dans le cadre de l'application du présent règlement sont sans possibilité de recours.**

# ÉTHIQUE DE COURSE

En cas de **blessure ou d'accident d'un concurrent**, chaque participant est tenu de lui porter assistance ou d'adopter le comportement le plus approprié à la situation, notamment en alertant l'organisation ou les secours.

Chaque coureur s'engage également à :

- **respecter la faune et la flore**, notamment en ne jetant aucun déchet sur le parcours (bouteilles, emballages, sachets de barres énergétiques, etc.) et en évitant toute nuisance sonore excessive ;
- **respecter le balisage**, seul garant de la bonne orientation sur le parcours ;
- **respecter les paysages et l'environnement** traversés par la course ;
- **respecter les zones autorisées au public** ;
- respecter les interdictions d'accès à certains sites, mises en place pour des **raisons de sécurité** ;
- privilégier le **covoiturage et le regroupement des participants** afin de limiter le trafic sur les sites autorisés ;
- **ne pas fumer dans les zones de ravitaillement**.

Les contrôleurs et membres de l'organisation témoins de telles irrégularités pourront prendre les mesures nécessaires à l'encontre des coureurs ne respectant pas ces règles essentielles.

**Le respect de ces règles contribue à préserver l'éthique, l'environnement et l'esprit sportif du Black Mountain Trail®.**

# DONNÉES PERSONNELLES

Les données personnelles des participants sont traitées par l'Association "ESPRIT MONTAGNE NOIRE" en conformité avec la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978 eu égard au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD : n° 2016-679).

Les données personnelles des participants vont être collectées par l'Association "ESPRIT MONTAGNE NOIRE" dans le cadre de la création du compte personnel de chaque participant. L'Association est le responsable du traitement de ces Données Personnelles.

L'Association "ESPRIT MONTAGNE NOIRE" est susceptible de traiter tout ou partie des données nécessaires à l'enregistrement de chaque participant, à savoir : informations d'identité, adresse email, justificatifs, consentement au traitement des données personnelles par le participant…

Aucune information bancaire concernant les participants n'est traitée par l'Association "ESPRIT MONTAGNE NOIRE".

L'Association "ESPRIT MONTAGNE NOIRE" conserve les données personnelles des participants 12 mois à compter de la dernière inscription du participant. L'adresse email peut être conservée jusqu'à 24 mois à compter de la dernière inscription du participant à des fins de diffusion des informations de l'Association et des prochains événements.
L'Association "ESPRIT MONTAGNE NOIRE" collecte ces données et les transmet à ses différents partenaires pour permettre l'encadrement technique de chaque participant (paiement de l'inscription, chronomètres, puce électronique, dossard, mailing list…).

L'Association « ESPRIT MONTAGNE NOIRE » ne commercialise pas les données personnelles des participants qui sont donc uniquement utilisées par nécessité ou à des fins statistiques et d'analyses.

Conformément à la réglementation européenne en vigueur, les participants disposent des droits suivants : droit d'accès et de rectification, droit de retirer leur consentement, droit à la limitation des traitements, droit d'opposition, droit à la portabilité des données, demande de suppression des données.
Tout participant pourra demander l'exercice de ses droits en adressant une copie de sa pièce d'identité et un email précisant ses demandes à l'adresse : bmtorganisation@gmail.com.

En cas de difficultés, les participants peuvent déposer une réclamation auprès des autorités de contrôle, et notamment de la CNIL (https://www.cnil.fr/fr/plaintes).

L'Association « ESPRIT MONTAGNE NOIRE » s'engage à prendre toutes les précautions nécessaires afin de préserver la sécurité des données personnelles des participants. Cependant, si un incident impactant l'intégrité ou la confidentialité des données personnelles des participants est porté à la connaissance de l'Association « ESPRIT MONTAGNE NOIRE », celle-ci devra dans les meilleurs délais informer le participant et lui communiquer les mesures de corrections prises.

## ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

*Avec son inscription, le participant accepte, sans aucune réserve le présent règlement et l'éthique de course.*